



AVIS DE CESSION D'UN BIEN COMMUNAL

La ville de Fréjus met en vente un immeuble à usage d'habitation comprenant 6 appartements et une cave sis 9 rue Antelmi au centre-ville situé sur les parcelles cadastrées section BE n° 299 et BE n° 300 pour une superficie totale de 164 m².

La surface totale des appartements est d'environ 254 m² avec une cave d'environ 80 m².

Ce bien est proposé à la vente sur la base de l'estimation réalisée par la Direction de l'immobilier de l'Etat (service des Domaines).

L'avis de cession est disponible sur le site internet de la Ville de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> *L'info du moment*

La transmission des diagnostics préalables à la vente devra être demandée uniquement par mail à l'adresse suivante : cessionsfoncieres@Ville-frejus.fr

Les visites du bien s'effectueront **de 9h à 11h et de 14h à 16h à compter du lundi 29 septembre 2025 jusqu'au lundi 20 octobre 2025 inclus, jours ouvrés**. La demande de visite devra être adressée uniquement par mail à l'adresse suivante : cessionsfoncieres@Ville-frejus.fr

Toute personne intéressée pourra faire parvenir une offre d'acquisition écrite formulée en euros (prix net vendeur) à l'adresse suivante :

Service des Affaires Foncières et immobilières
« Cession 2025 – offre d'acquisition de l'immeuble d'habitation
parcelles cadastrées section BE n° 299 et n° 300 »
Hôtel de Ville
45 Place Formigé
CS 70108
83 608 FREJUS Cedex

L'offre d'acquisition devra être contenue dans une enveloppe cachetée remise contre récépissé ou, s'il est envoyé par la Poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Le pli devra être cacheté et il devra comporter la mention suivante :

« Cession 2025 – offre d'acquisition de l'immeuble d'habitation
parcelles cadastrées BE n° 299 et 300 »

L'offre d'acquisition devra impérativement contenir les informations suivantes :

- le prix offert formulé en euros, en chiffres et en lettres (prix net vendeur)
- le nom du candidat
- aucune condition suspensive

L'offre d'acquisition devra être déposée au Service des Affaires Foncières et immobilières **au plus tard le lundi 27 octobre 2025 à 12h**.